

will call on other members of Parliament, not members of the Committee, who are taking part in the meeting in the order they indicate a desire to ask questions.

Your Sub-committee further recommends that during the Committee's consideration of the Estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year ending March 31, 1975, the following procedure be followed:

a) The first item (Departmental administration) be called, and that discussion and questions of a general nature be permitted, but questions that clearly relate to specific items be postponed until the appropriate item has been reached;

b) When the general discussion is completed, the first item be allowed to stand for further consideration and the Committee proceed to consider and approve the subsequent items;

c) Only Members of the House of Commons, who have been officially designated to the Committee, may be permitted to carry on the initial questioning respecting each item, but, prior to the approval of each item by the Committee, other members of the House of Commons also may have an opportunity to pose questions to the witnesses;

d) When all of the items have been approved, except the first item, the Committee will return to further consideration of that item, at which time all unanswered questions may be dealt with and unfinished business completed;

e) The first item of the estimates will then be approved, or otherwise dealt with, and the Committee will proceed to prepare its Report to the House.

*Agreed.*—That the Second Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure be adopted as guidelines for the Chairman.

*Agreed.*—That on Thursday, March 21, 1974, the Committee proceed to consider Bill C-9, An Act to amend the Yukon Act, the Northwest Territories Act and the Canada Elections Act.

At 4:09 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

du premier, du deuxième ou du troisième tour, après quoi, il accordera la parole aux autres députés qui ne sont pas membres du Comité, mais qui prennent part à la réunion, et ce, dans l'ordre où ils manifesteront leur intention de poser des questions.

Votre sous-comité recommande en outre, qu'au cours de l'étude par le Comité des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, la procédure suivante soit adoptée:

a) Que le premier poste (administration du ministère) soit mis en délibération et que la discussion et les questions de portée générale soient permises, mais que les questions qui se rapportent nettement à des postes précis soient différées jusqu'au moment d'étudier le poste en question;

b) Une fois la discussion générale terminée, que le premier poste soit réservé pour plus ample étude et que le Comité poursuive l'étude des postes suivants et les approuve;

c) Que seuls les députés qui ont été officiellement nommés au Comité soient autorisés à poursuivre l'interrogation sur chaque poste, mais que les autres députés aient aussi l'occasion d'interroger les témoins avant que le Comité n'approuve chaque poste;

d) Qu'une fois tous les postes approuvés, à l'exception du premier, le Comité reprenne l'étude de ce premier poste, et qu'il réponde alors aux questions laissées en suspens et achève les travaux en souffrance;

e) Que le premier poste du budget soit alors approuvé ou étudié, et que le Comité passe ensuite à la rédaction du rapport destiné à la Chambre.

*Il est convenu.*—Que le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté en tant que guide pour le président.

*Il est convenu.*—Que le jeudi 21 mars 1974, le Comité poursuive l'étude du bill C-9, Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la loi électorale du Canada.

A 16h09, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*

Michael B. Kirby

*Clerk of the Committee*